

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents : 21

Représentés : 10

Qui ont pris part à la délibération : 31

Date de la convocation : 27/03/2023

Date d'affichage : 28/03/2023

de la commune de COGOLIN Séance du mardi 04 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **quatre avril à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Madame Christiane LARDAT 1^{ère} adjointe,

PRESENTS :

Marc Etienne LANSADE – Gilbert UVERNET – Patrick GARNIER – Geoffrey PECAUD – Francis LAPRADE – Erwan DE KERSAINTGILLY – Jacki KLINGER – Danielle CERTIER – Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Corinne VERNEUIL – Isabelle BRUSSAT – Christelle DUVERNET – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Philippe CHILARD – Julie LEPLAIDEUR –

POUVOIRS :

Audrey TROIN	à	Patrick GARNIER (à partir de la Q18)
Sonia BRASSEUR	à	Gilbert UVERNET
Liliane LOURADOUR	à	Franck THIRIEZ
René LE VIAVANT	à	Francis LAPRADE
Jean-Paul MOREL	à	Christiane LARDAT
Michaël RIGAUD	à	Geoffrey PECAUD
Florian VYERS	à	Corinne VERNEUIL
Kathia PIETTE	à	Mireille ESCARRAT
Bernadette BOUCQUEY	à	Isabelle FARNET-RISSO
Jean-François BERNIGUET	à	Marc Etienne LANSADE

ABSENTES :

Elisabeth CAILLAT
Audrey MICHEL

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Comme chaque année, une concertation entre les services de l'Etat, les maires des communes de la presqu'île et les représentants des sociétés assurant des transports en hélicoptère a été engagée pour préparer le

N° 2023/04/04-019

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DEUX TERRAINS COMMUNAUX POUR L'EXPLOITATION DE DEUX HELISURFACES POUR LA SAISON 2023

N° 2023/04/04-019

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DEUX TERRAINS COMMUNAUX POUR L'EXPLOITATION DE DEUX HELISURFACES POUR LA SAISON 2023

dispositif d'accueil des mouvements d'hélicoptères sur la presqu'île de Saint-Tropez dans le cadre du transport de personnes à la demande.

Pour la saison 2023, l'arrêté préfectoral s'appliquant est celui du 21 juin 2022, il y a donc lieu de prendre une délibération quant à la mise à disposition des terrains communaux pour l'exploitation d'hélisurfaces.

En effet, depuis 2012, le conseil municipal a décidé de mettre à disposition d'un exploitant le terrain communal sis quartier Négresse puis le terrain sis lieudit « Les Pasquier » depuis 2022, pour y assurer la gestion des mouvements d'hélicoptères durant les créneaux horaires et dans la limite du nombre maximal de mouvements par jour fixés par l'arrêté préfectoral.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approver la mise à disposition du terrain sis quartier Négresse (à côté du réservoir d'eau) cadastré C 1515, dénommé hélisurface de « La Mort du Luc » d'une surface de 300 m² ainsi que le terrain référencé AZ n° 97 situé lieudit « Les Pasquier », dénommé hélisurface « Le Refuge des Pasquier » à un gestionnaire, la société RCE domiciliée Hélistation de Grimaud – Quartier du Peyrat – 83310 Grimaud.

Cette mise à disposition est consentie pour la période déterminée par l'arrêté préfectoral moyennant le versement d'une redevance dont le montant est fixé à 95,00 euros par posé.

Afin d'optimiser la mise à disposition, la commune appellera à la société RCE, 50 % minimum de la recette escomptée soit 100 posés x 95,00 euros = 9 500,00 euros.

La société RCE s'engage à répartir de façon équitable et comme suit les mouvements entre les sociétés utilisatrices.

- HELI AIR MONACO : 60 posés
- MONACAIR : 60 posés
- HELI SECURITE : 60 posés
- autres compagnies : 20 posés

Après avoir entendu l'exposé, qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

D'AUTORISER la mise à disposition du terrain sis quartier Négresse, cadastré C 1515 d'une surface de 300 m² (dite hélisurface de « La Mort du Luc ») pour y assurer la gestion des mouvements d'hélicoptères durant la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2023, selon les créneaux horaires et dans la limite du nombre de mouvements fixés par l'arrêté préfectoral pour la saison 2023,

N° 2023/04/04-019

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DEUX TERRAINS COMMUNAUX POUR L'EXPLOITATION DE DEUX HELISURFACES POUR LA SAISON 2023

D'AUTORISER la mise à disposition du terrain sis lieudit « Les Pasquier », cadastré AZ n° 97 (dite hérisurface « Le Refuge des Pasquier ») pour y assurer la gestion des mouvements d'hélicoptères durant la période du 1^{er} mai au 8 octobre 2023, selon les créneaux horaires et dans la limite du nombre de mouvements fixés par l'arrêté préfectoral pour la saison 2023,

DE CONSENTER à la société RCE domiciliée Hélistation de Grimaud – Quartier du Peyrat – 83310 Grimaud, le bénéfice d'une convention de mise à disposition pour l'exploitation des terrains visés ci-dessus,

DE FIXER le montant de la redevance à 95,00 euros par posé,

D'APPELER à la société RCE, 50 % minimum de la recette escomptée soit 100 posées x 95,00 euros = 9 500,00 euros,

DE SOLICITER de la société RCE un état détaillé du nombre de mouvements quotidiens permettant de calculer le montant de la redevance,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute mesure pour mettre en œuvre cette décision et à signer la convention correspondante ainsi que ses éventuels avenants.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 24 POUR - 7 ABSTENTIONS** (Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY).

La première adjointe,

Christiane LARDAT

Le secrétaire,

Geoffrey PECAUD

